

	Société membre de Groupe TVA (entreprise DGE) / (y compris société tête de groupe en tant que membre)			
	3310CA3		Formulaire néant	
A. MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES :				
	OPÉRATIONS TAXÉES (HT)			OPÉRATIONS NON TAXÉES
A1	Ventes, prestations de services	58 473	E1	Exportations hors UE
A2	Autres opérations imposables		E2	Autres opérations non imposables
A3	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du Code général des impôts)		E3	Ventes à distance taxables dans un autre Etat membre au profit de personnes non assujetties
A4	Importations (autres que les produits pétroliers)	19 465	E4	Importations (autres que les produits pétroliers)
			E5	Sorties de régime fiscal suspensif (autres que les produits pétroliers)
A5	Sorties de régime fiscal suspensif (autres que les produits pétroliers)		E6	Importations placées sous régime fiscal suspensif (autres que les produits pétroliers)
			F1	Acquisitions intracommunautaires
B1	Mises à la consommation de produits pétroliers		F2	Livraisons intracommunautaires à destination d'une personne assujettie
			F3	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France
B2	Acquisitions intracommunautaires	415	F4	Mises à la consommation de produits pétroliers
			F5	Importations de produits pétroliers placées sous régime fiscal suspensif
B3	livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France		F6	Achats en franchise
B4	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des Impôts)		F7	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des Impôts)
B5	Régularisations		F8	Régularisations
B. DÉCOMPTÉ DE LA TVA À PAYER :				
	TVA BRUTE		Base HT	Taxe due
	Opérations réalisées en France métropolitaine			
08	Taux normal 20 %		58 888	11 778
09	Taux réduit 5,5 %			
9B	Taux réduit 10 %			
	Opérations réalisées dans les DOM			
10	Taux normal 8,5 %			
11	Taux réduit 2,1 %			
	Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)			
13	Anciens taux			
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte sur annexe 3310 A)			
	Produits pétroliers			
P1	Taux normal 20 %			
P2	Taux réduit 13 %			
	Importations			
I1	Taux normal 20 %		19 465	3 893
I2	Taux réduit 10 %			
I3	Taux réduit 8,5 %			
I4	Taux réduit 5,5 %			
I5	Taux réduit 2,1 %			

I6	Taux réduit 1,05 %		
15	TVA antérieurement déduite à reverser		
15A	(dont TVA sur les produits pétroliers)		
15B	dont TVA sur les produits importés hors produits pétroliers		
5B	Sommes à ajouter y compris acompte congés (exprimées en euro)		
16	TOTAL DE LA TVA BRUTE DUE (lignes 08 à 5B)		15 671
17	Dont TVA sur acquisitions intra-communautaires		83
18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco		

	TVA DÉDUCTIBLE			
19	Biens constituant des immobilisations			
20	Autres biens et services		6 903	
21	Autre TVA à déduire (dont régularisation de:			
21A	- (TVA collectée sur autres produits ou PS ou déductible)			
21B	- (TVA sur les produits pétroliers :)			
21C	- (TVA sur les produits importés hors produits pétroliers :)			
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration			
2C	Sommes à imputer y compris acompte congés (exprimées en euro)			
22A	Indiquer ici le coefficient de taxation unique applicable pour la période s'il est différent de 100			
23	TOTAL TVA DÉDUCTIBLE (lignes 19 à 2C)		6 903	
24	dont TVA déductible sur importations			
2E	Dont TVA déductible sur les produits pétroliers			
CRÉDIT		TAXE À PAYER		
25	CRÉDIT DE TVA (ligne 23 - ligne 16)	28	TVA NETTE DUE (ligne 16 - ligne 23)	8 768
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint	29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A	
AA	Crédit de TVA transféré à la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3G	AB	Total à payer acquitté par la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3G (lignes 28 + 29)	
27	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26 - ligne AA) Cette somme est reportée ligne 22 de la prochaine déclaration	32	TOTAL À PAYER (lignes 28 + 29 - AB)	8 768
Attention ! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29				
Paiement par imputation (utiliser l'imprimé papier 3516 disponible sur le site www.impots.gouv.fr ou auprès de votre service des impôts)				